



ANNÉE 2011

3<sup>e</sup> séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL  
de la séance du jeudi 23 juin 2011**

L'an deux mille onze, le jeudi 23 juin, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Eric GAY**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : Mmes ANDREA-SONG, ARLIE, BRIZARD, DALY, DAVID, DONIGUIAN-PANCHOU, KATRAWA, LAUOUVEA, LEQUES, LIGEARD, MILLET, MOINDOU, PASCO, SANMOHAMAT, SIO-LAGADEC, VOISIN et WAHUZUE-FALELAVAKI ainsi que MM. BRETEGNIER, BRIAL, DE GRESLAN, GAY, LASNIER, LEROUX, MICHEL, NATUREL, PABOUTY, REGENT, ROBELIN, SALIGA, SAM, SONG, VITTORI et WAMYTAN.

Monsieur LEROUX est parti en séance et a donné procuration à madame KATRAWA.

Étaient absents excusés : Mmes LAGARDE et OHLEN ainsi que MM. FROGIER, LAZARE, LOUECKHOTE, MULIAKAAKA et VENDEGOU.

<u>Procuration de</u> :	M. FROGIER	à	M. GAY ;
	Mme LAGARDE	à	M. MICHEL ;
	M. LEROUX	à	Mme KATRAWA ;
	M. LAZARE	à	M. NATUREL ;
	M. LOUECKHOTE	à	Mme DONIGUIAN-PANCHOU ;
	M. MULIAKAAKA	à	Mme ARLIE ;
	Mme OHLEN	à	M. VITTORY ;
	M. VENDEGOU	à	M. BRIAL.

L'exécutif de la province était représenté par M. GAY, premier vice-président et M. MICHEL, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :

M. BACKES, secrétaire général adjoint ;

M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;

M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;

Mme HAMDACHE, chargée de mission à la cellule du contrôle de gestion (SG) ;

M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI) ;

Mme TRAVERS, directrice des ressources humaines (DRH) ;

Mme DELANNOY, directrice de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;

M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;

M. FOURMY, directeur de l'environnement (DENV) ;

M. LOCHE, directeur du système d'information (DSI) ;  
M. THUPAKO, directeur du logement (DL) ;  
M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;  
M. SEVERIAN, directeur du développement rural (DDR) ;  
Mme MÜNDEL, directrice de l'équipement (DEPS) ;  
Mme YANAI, directrice par intérim du patrimoine et des moyens (DPM) ;  
M. BUILLES, directeur adjoint de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;  
Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;  
M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;  
M. CIVATTE, responsable du bureau de la gestion comptable de la direction de la culture (DC) ;  
M. ARLIE, rédacteur des débats (DJA).

Participait également aux travaux de l'assemblée en sa qualité de personnalité qualifiée lors de la présentation du rapport n°949-2011/APS : Mme MUSSELLIER, trésorière de la province Sud.

\* \* \*

**Rapport n°949-2011/APS : Projet de délibération portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2010.**

Le compte de gestion présenté par le comptable de la province Sud ainsi que le compte administratif pour l'exercice 2010 sont approuvés aux montants suivants :

<b><u>Section de fonctionnement</u></b>	<b><u>Section d'investissement</u></b>
recettes..... 41 654 741 911 F	recettes..... 13 940 217 692 F
dépenses ..... 44 949 204 983 F	dépenses..... 13 355 323 568 F
<hr/>	<hr/>
<b>- 3 294 463 072 F</b>	<b>584 894 124 F</b>

**Résultat de clôture de l'exercice 2010 : -2 709 568 948 F**

L'exercice 2010 se clôture par un résultat déficitaire de 2,710 milliards de francs comprenant un excédent de 584,9 millions de francs au titre de la section d'investissement et d'un déficit de 3,294 milliards de francs au titre de la section de fonctionnement.

Les résultats 2010 complétés des résultats sur exercices antérieurs amènent un résultat global de clôture excédentaire de 1,102 milliards de francs qui sera intégré au budget supplémentaire 2011.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix) et le RPC (1 voix). (23 voix).*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix) et l'UDC (2 voix). (13 voix)*

S'est abstenu : *Le FLNKS (4 voix).*

**- Adopté -**

\* \* \*

**Rapport n°592-2011/APS : Projet de délibération relatif aux modalités de recrutement et de rémunération de certains agents contractuels de la province Sud.**

Le présent projet de délibération a pour objectif de rétablir une certaine équité de traitement entre les agents relevant de la convention collective et les autres agents de la collectivité (fonctionnaires et contractuels) qui occupent parfois des emplois identiques sans pouvoir prétendre aux mêmes

avantages, en termes de rémunérations, de droits et de régime indemnitaire. Ainsi, il est proposé aux agents relevant de la convention collective la possibilité d'intégrer le régime contractuel classique.

- Adopté à l'unanimité -

\* \* \*

**Rapport n°2209-2010/APS : Projet de délibération portant modification de la délibération n°53-89/APS relative aux débits de boissons.**

Poursuivant sa politique de lutte contre l'alcoolisme et les nuisances générées par l'ivresse publique, l'exécutif de la province Sud, avec le concours des communes, entend renforcer la réglementation existante à l'égard des débitants de boissons. Le renforcement de la réglementation envisagé par le présent projet s'articule ainsi autour de deux axes qui sont, d'une part, l'encadrement spécifique de l'activité de bar et de discothèque exercée par des débitants de boissons et, d'autre part, le durcissement des conditions d'ouverture et d'exploitation des débits de boissons.

Parallèlement, à ce renforcement, le projet de texte vise également à apporter des améliorations dans l'application du code des débits de boissons.

- Adopté à l'unanimité -

\* \* \*

**Rapport n°317-2011/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°72-2009/APS du 29 décembre 2009 fixant les conditions du concours apporté par la province Sud à d'autres personnes publiques, à leurs groupements et leurs établissements publics, à des sociétés d'économie mixte ou à des sociétés concessionnaires en matière de travaux publics.**

L'apport technique de la province Sud à titre gratuit aux autres collectivités en tant que maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage ne pouvait perdurer en l'état. En effet, il est devenu essentiel que cette aide soit dorénavant valorisée. Dès lors, il est proposé que, d'ici 2015, le principe de subventionnement total ou partiel de ces types d'opérations provinciales soit effectué à titre onéreux.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix) et le FLNKS (3 voix). (25 voix).*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix) et l'UDC (2 voix). (13 voix)*

MM. Pabouty et Régent étaient absents au moment du vote.

- Adopté -

\* \* \*

**Rapport n°737-2011/APS : Projet de délibération portant approbation de la modification de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre urbain de Koutio à Dumbéa.**

Suite aux modifications opérées par la commune s'agissant de son projet urbain afin de rééquilibrer les besoins de ce dernier en termes de services, de commerces et de la construction de deux tours, le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la nouvelle organisation de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio.

- Adopté à l'unanimité -

\* \* \*

**Rapport n°738-2011/APS : Projet de délibération portant soutien aux associations sportives et aux sportives et aux sportifs de la province Sud.**

Afin de tendre vers une meilleure affectation des crédits versés sous la forme de subvention de soutien aux sportifs et aux associations sportives, il est proposé d'abroger la délibération n° 11-2006 du 30 mars 2006 modifiée et de la remplacer par une nouvelle délibération instaurant un soutien financier particulier aux clubs sportifs, aux sportifs, aux comités provinciaux et aux comités de district.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), le FLNKS (4 voix) et le RPC (1 voix). (27 voix).*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix) et l'UDC (2 voix). (13 voix).*

**- Adopté -**

\* \* \*

**Modification des désignations au sein d'organismes extérieurs :**

Au jury du dispositif d'aide à la création artistique :

Désignation de **madame Pascale Doniguian-Panchou.**

**- Adopté à l'unanimité -**

\* \* \*

La séance a été levée à 11 heures 35.

**Le premier vice-président,**

**Eric GAY**